



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 119883

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le soutien à l'animation culturelle et à la création originale dans le champ du spectacle vivant, action mise en oeuvre par le ministère de la culture en faveur de la valorisation des langues régionales. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de cette action et plus particulièrement en ce qui concerne les langues d'oc.

Texte de la réponse

L'action publique en faveur des langues et cultures régionales illustre la priorité accordée à la création artistique dans les missions du ministère de la Culture et de la Communication. Cette orientation amène à soutenir les différents domaines du spectacle vivant où la langue est un vecteur d'innovation et d'invention. Le festival « Vibrations caraïbes » en est depuis quelques années un fort exemple, où l'adhésion du public résulte aussi bien de l'expression de voix singulières dans les différents créoles de l'ensemble français qu'en français langue commune. Cette évidence mérite d'être évoquée au moment où 2011 « Année des Outre-mer » se termine sur l'organisation à Cayenne d'États généraux du multilinguisme dont le succès témoigne de l'importance de la dimension linguistique dans les pratiques culturelles. Dans le même ordre d'idées, il importe de souligner l'apport de la langue des signes française à la créativité contemporaine, dont témoignent les spectacles de l'International Visual Theatre d'Emmanuelle Laborit. La délégation générale à la langue française et aux langues de France considère les langues dans leur capacité à produire des oeuvres plutôt que dans leur fonction immédiate de communication. Ce principe trouve un champ d'application dans la création de langue occitane. L'intervention publique se porte sur les inventions du Théâtre de la Rampe de Montpellier, comme L'estanquet, mis en scène par Claude Alranq à partir de plusieurs pièces d'auteurs du XXe siècle, ou sur le Centre dramatique occitan de Toulon, pour ses activités de diffusion, d'action culturelle et de création en langue d'oc (La légende noire du soldat O, Occitania for ever et autres spectacles). Une mention particulière doit être faite de l'Estivade de Rodez, dans la mesure où cette manifestation offre un cadre interrégional aux actions de mise en valeur de la culture d'oc. L'État privilégie ce type de coopération avec les conseils régionaux et autres collectivités publiques, l'espace interrégional étant particulièrement adapté à une langue parlée sur une vaste zone, et propre à légitimer la création occitane dans le paysage culturel de notre pays, qu'il s'agisse de chant, de théâtre ou des débats programmés chaque année par la manifestation. Il convient de signaler, au titre de l'animation culturelle et de la promotion des langues de France, le rôle que jouent les différents « forums » et « fêtes » des langues qui, sur le modèle du Forum des langues du monde de Toulouse, contribuent puissamment à populariser la cause du plurilinguisme en France : à Lille, à Brest, à Lyon, à Decazeville. Le ministère de la Culture et de la Communication proposera aux organisateurs de ces manifestations de participer à une opération commune à l'occasion de la Journée européenne des langues, le 26 septembre, pour en accroître la résonance.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119883

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10968

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1303